

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, ce lundi 10 août 2020 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. FRANÇOIS CLAVEAU  
LES CONSEILLÈRES : MME JESSICA TREMBLAY  
MME KATIE DESBIENS  
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT  
M. ÉRIC LACHANCE  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. DOMINIQUE COTÉ

Assistent également à la séance, MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière, M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

#### **1. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**140.08.20**

Il est proposé par Mme la conseillère Katie Desbiens, appuyée par M. le conseiller Éric Lachance et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **2. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 JUILLET 2020**

**141.08.20**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le lundi 6 juillet 2020 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 20 JUILLET 2020**

**142.08.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le lundi 20 juillet 2020 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. CORRESPONDANCE**

- a) Une lettre du MAMH – Direction régionale du Saguenay-Lac-St-Jean, reçue par courriel le 6 juillet 2020. Un suivi est fait concernant l'annonce de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à l'effet que les organismes municipaux peuvent à nouveau tenir les séances du conseil ainsi que toute forme d'assemblée publique en présence des citoyennes et des citoyens. À titre d'information, un rappel est fait concernant les principales mesures de l'arrêté numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

- b) Une lettre du ministre des Transports, François Bonnardel, reçue le 23 juillet 2020. À la suite de la recommandation de notre député, il informe la municipalité qu'il lui accorde une aide financière maximale de 21 500 \$ pour des travaux d'amélioration des routes.
- c) Une lettre de Diane Labbé, directrice de l'information financière et du financement, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, reçue par courriel le 6 août 2020. Elle informe la Municipalité que le règlement 390-20 décrétant un emprunt de 1 609 399 \$ a été approuvé conformément à la loi, le 5 août 2020.

**5. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 JUILLET AU 7 AOÛT 2020**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL :

SECTION MUNICIPALITÉ

COMPTES À PAYER	:	82 098.90 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	309 001.43 \$

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	_____ \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	_____ \$

**143.08.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Éric Lachance et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 6 juillet au 7 août 2020, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire-trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 23265, 23285, 23299 à 23302, 23389 à 23401, 23403 à 23407, 23409 à 23415, et 23417 à 23434, soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 10<sup>IÈME</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT 2020

Rachel Bourget, Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-BRUNO AU 31 DÉCEMBRE 2019**

**144.08.20**

Il est proposé par Mme la conseillère Katie Desbiens, appuyée par M. le conseiller Éric Lachance et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt des états financiers de l'Office municipale d'habitation de Saint-Bruno (OMH) au 31 décembre 2019, lesquels démontrent un déficit de 448 \$.

Il est en outre résolu d'autoriser la Secrétaire-trésorière à émettre un chèque au montant de 6 410 \$ représentant le montant dû par la municipalité selon la variation des contributions inscrites aux états financiers 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. RÉCLAMATIONS DU CONTRACTEUR ALMAS OUELLET CONCERNANT UNE CONSTRUCTION RÉALISÉE EN MAI 2020 SUR LA RUE DE LA FABRIQUE**

**CONSIDÉRANT** la réclamation de 7 255 \$, taxes en sus, reçue de l'entrepreneur Almas Ouellet pour deux imprévus ayant affectés ses travaux de construction sur les terrains vendus par la Municipalité, soit :

- Un montant de 925 \$ plus taxes pour des travaux d'excavation et de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout ;
- Un montant de 6 330 \$ plus taxes pour de l'excavation imprévue reliée à la présence d'un sol organique qu'il était nécessaire de retirer afin d'appuyer la nouvelle construction sur un fond de terre solide, correspondant aux critères reconnus de construction.

**À CES CAUSES,**

**145.08.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité assume entièrement le montant réclamée de 925 \$ plus taxes pour le raccordement aux infrastructures, cet ouvrage ayant été demandé par la municipalité.

Il est en outre résolu que, pour la réclamation à l'excavation du sol organique, après avoir analysé la profondeur de l'excavation requise pour la construction et les différents sondages de sol existant, le Conseil autorise un montant de 4 000 \$ afin de compenser les inconvénients subis par l'entrepreneur pour les deux lots vendus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. ENTENTE SUR L'UTILISATION D'UN TERRAIN PAR FERME MARTIN BOUCHARD**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Bruno a déboursé un montant de 300 000 \$ plus taxes pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 57 acres auprès de Monsieur Jean-Guy Bouchard en 2009 ;

**CONSIDÉRANT** que la Ferme Martin Bouchard utilise ce terrain depuis plus de 11 ans selon l'entente établie lors de l'acquisition dudit terrain ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 217-11-19 visant à informer monsieur Martin Bouchard de la décision de la municipalité d'aménager ce terrain dès le printemps 2020 avec de la plantation d'arbres et de végétaux en vue de l'agrandissement du périmètre urbain ;

**CONSIDÉRANT** que Ferme Martin Bouchard a cultivé une partie du terrain au cours de la saison estivale 2020 sans entente avec la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la lettre reçue de monsieur Martin Bouchard en date du 13 juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que des arbres ont été plantés sur ce terrain en 2020 et que d'autres arbres devraient être plantés l'année prochaine ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est judicieux que le terrain soit cultivé dans son ensemble malgré les arbres plantés.

**À CES CAUSES,**

**146.08.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal établisse un contrat de location annuel au montant de 3 000 \$, à compter de l'année 2021, lequel contrat visera l'ensemble de la superficie cultivable et sera réévalué au mois de novembre de chaque année, selon l'utilisation faite par Ferme Martin Bouchard et selon les besoins de développement et d'aménagement de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. ACCEPTATION DU PRIX DE VENTE DE TERRAIN. RE : LOT 6 376 480**

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de tous les terrains résidentiels de la phase IX est établi à partir de la résolution 121.05.14 ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une offre d'achat de monsieur Olivier Lord avec un prix moindre pour un terrain situé au 880 avenue de la Fabrique ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acheteur désire construire une résidence unifamiliale sur le lot 6 376 480 avant août 2021.

**EN CONSÉQUENCE,**

**147.08.20**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le prix de vente du lot 6 376 480 au montant de 31 993.35 \$, taxes en sus, aux conditions émises sur la promesse d'achat annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. ACCEPTATION DU PRIX DE VENTE DE TERRAIN. RE : LOT 5 518 214**

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de tous les terrains résidentiels de la phase IX est établi à partir de la résolution 121.05.14 ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une offre d'achat de madame Carole Larouche avec un prix moindre pour un terrain situé au 861 avenue de la Fabrique ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acheteur désire construire une résidence unifamiliale sur le lot 5 518 214 avant novembre 2021.

**EN CONSÉQUENCE,**

**148.08.20**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le prix de vente du lot 5 518 214 au montant de 18 957.40 \$, taxes en sus, aux conditions émises sur la promesse d'achat annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. AUTRES SUJETS**

Aucun.

## **12. RAPPORT DES COMITÉS**

### **A) TRAVAUX PUBLICS**

Messieurs les conseillers Yvan Thériault et Éric Lachance donne un bref compte rendu des activités effectuées par le service des travaux publics ou à venir.

### **B) LOISIRS ÉTÉ**

M. le conseiller Éric Lachance avise que les activités loisirs pour la saison estivale sont maintenant terminées. Malgré la pandémie et les mesures à respecter, le tout s'est généralement bien déroulé.

### **C) ARÉNA**

M. le conseiller Jean-Claude Bhérer résume l'état de la situation concernant l'aréna Samuel-Gagnon. L'appel d'offres pour la toiture est déposé et l'ouverture des soumissions se fera le vendredi 28 août prochain.

L'ouverture de l'aréna se fera à la mi-septembre en prenant en considération les mesures préventives de la Santé publique. Ainsi, les douches ne seront pas accessibles, les chambres seront ouvertes à un nombre de joueurs restreints tel que demandé par Hockey Québec, les restaurants demeureront fermés jusqu'à nouvel ordre et le service de bar également.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucune question.

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**149.08.20**

À 21 h 41, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay de lever la séance.